

EN CAS DE DEMANDE DE DOCUMENTS :

**VOICI LES COPIES À PHOTOCOPIER OU À
NUMÉRISER**

Numéro	6362	No ass. sociale	224 632 313	(55 ans)
NOM	ROBERGE	Date de naissance	02 mai 1948	
Prénom	Jean-Paul	Sexe	Masculin	
Résidence	4084, de l'Écume Charny (Québec) G6X 1E1	Permanent FP	Oui	
Téléphone 1	(418) 632-4820	Classification FP	Cadre 4	
Téléphone 2		SM-SMA à contrat	Non	
Télécopieur		SIGES Temps plein	Oui	
Cellulaire		Bassin de regroupement	Membres et secrétaires à temps plein au SIGES	
Télé-avertisseur				
Adresse Internet				
Bureau - Tél.	(418) 643-3977			
Bureau - Tél. SIGES				
Comm. culturelle	Non			
Minorité visible	Non			
Autochtone	Non			
Handicap	Non			
Pays de naissance	Canada			
Langue maternelle	Français			
Langue(s) maîtrisée(s)				

Adresse bureau SIGES

Bureau SIGES	8, rue Cook 4e étage Québec G1R 5J8	Téléphone 1
Région administrative	Capitale-Nationale	Téléphone 2
Adresse Internet		Cellulaire
		Télécopieur
		Télé-avertisseur

Formation

Année	Institution	Titre du diplôme
2000	Université de Sherbrooke	Diplôme de deuxième cycle de prévention et de règlement des différends
1974/1976	Université Laval	Scolarité de maîtrise en droit
1971	Université Laval	Licence en droit
1968	École normale Notre-Dame-de-Foy, Cap-Rouge	Diplôme d'études collégiales en sciences humaines

Ordres professionnels

Adhésion	Nom	No membre
1973	Membre du Barreau du Québec	

Expériences à des emplois supérieurs à temps plein

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-06		Commission de la fonction publique	Membre
1997-08	1998-06	Commission de la fonction publique	Membre et président PAR INTÉRIM
1993-06	1999-06	Commission de la fonction publique	Membre
1988-01	1993-06	Commission de la fonction publique	Membre

Autres expériences

Début	Fin	Employeur	Titre	Classification FP
1984-05	1987-12	Office des ressources humaines	Directeur des Services juridiques	
1983-04	1984-05	Office du recrutement et de la sélection du personnel	Secrétaire et Directeur du Service juridique (par intérim)	
1980-06	1983-04	Office du recrutement et de la sélection du personnel	Avocat-plaideur	
1977-09	1980-06	Ministère de la Justice, Procureur général	Avocat-civiliste-plaideur	
1975-04	1977-09	Poulin, Petit, Roberge, Dionne et Vallin, avocats	Associé dans une étude d'avocats	
1973-02	1975-04	Jean-Paul Roberge, avocat	Étude légale privée	
1972-09	1972-12	M. Réjean Tessier, avocat	Avocat-stagiaire	
1971-01	1971-12	Université Laval	Assistant-professeur à la Faculté de droit	

Expériences à des emplois supérieurs à temps partiel

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1988-03	2000-10	Comités d'appel (Loi sur la fonction publique)	Membre

Autres activités paraprofessionnelles

Début	Fin	Association / Organisme	Fonction
-------	-----	-------------------------	----------



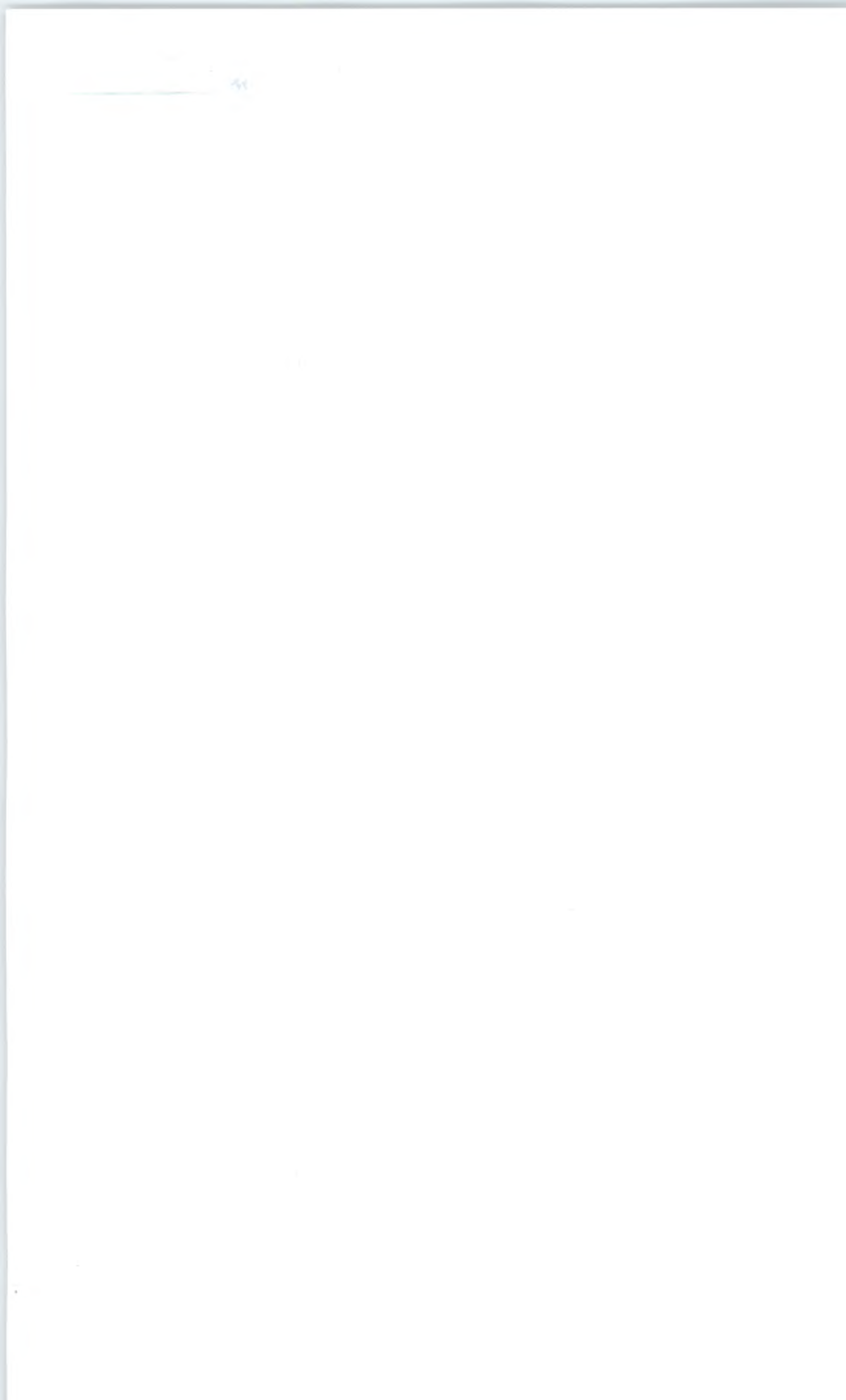
~~SECRET~~

~~SECRET~~
~~SECRET~~

~~SECRET~~
~~SECRET~~
~~SECRET~~

Monsieur Jean Charest, premier ministre, propose :

QUE conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), M^e Jean-Paul Roberge soit nommé de nouveau membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 17 juin 2004.



Numéro	6362	No ass. sociale	224 632 315	(55 ans)
NOM	ROBERGE	Date de naissance	02 mai 1948	
Prénom	Jean-Paul	Sexe	Masculin	
Résidence	4064, de l'Écume Charny (Québec) G6X 1E1	Permanent FP	Oui	
Téléphone 1	(418) 832-4820	Classification FP	Cadre 4	
Téléphone 2		SM-SMA à contrat	Non	
Télécopieur		SIGES Temps plein	Oui	
Cellulaire		Bassin de regroupement	Membres et secrétaires à temps plein au SIGES	
Télé-avertisseur				
Adresse Internet				
Bureau - Tél.	(418) 643-3977			
Bureau - Tél. SIGES				
Comm. culturelle	Non			
Minorité visible	Non			
Autochtone	Non			
Handicap	Non			
Pays de naissance	Canada			
Langue maternelle	Français			
Langue(s) maîtrisée(s)				

Adresse bureau SIGES

Bureau SIGES	8, rue Cook 4e étage Québec G1R 5J8	Téléphone 1
Région administrative	Capitale-Nationale	Téléphone 2
Adresse Internet		Cellulaire
		Télécopieur
		Télé-avertisseur

Formation

Année	Institution	Titre du diplôme
2000	Université de Sherbrooke	Diplôme de deuxième cycle de prévention et de règlement des différends
1974/1976	Université Laval	Scolarité de maîtrise en droit
1971	Université Laval	Licence en droit
1968	École normale Notre-Dame-de-Foy, Cap-Rouge	Diplôme d'études collégiales en sciences humaines

Ordres professionnels

Adhésion	Nom	No membre
1973	Membre du Barreau du Québec	

Expériences à des emplois supérieurs à temps plein

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-06		Commission de la fonction publique	Membre
1997-08	1998-06	Commission de la fonction publique	Membre et président PAR INTÉRIM
1993-06	1999-06	Commission de la fonction publique	Membre
1988-01	1993-06	Commission de la fonction publique	Membre

Autres expériences

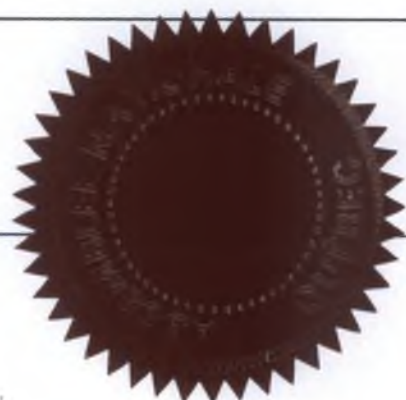
Début	Fin	Employeur	Titre	Classification FP
1984-05	1987-12	Office des ressources humaines	Directeur des Services juridiques	
1983-04	1984-05	Office du recrutement et de la sélection du personnel	Secrétaire et Directeur du Service juridique (par intérim)	
1980-06	1983-04	Office du recrutement et de la sélection du personnel	Avocat-plaideur	
1977-09	1980-06	Ministère de la Justice, Procureur général	Avocat-civiliste-plaideur	
1975-04	1977-09	Poulin, Petit, Roberge, Dionne et Vallin, avocats	Associé dans une étude d'avocats	
1973-02	1975-04	Jean-Paul Roberge, avocat	Étude légale privée	
1972-09	1972-12	M. Réjean Tessier, avocat	Avocat-stagiaire	
1971-01	1971-12	Université Laval	Assistant-professeur à la Faculté de droit	

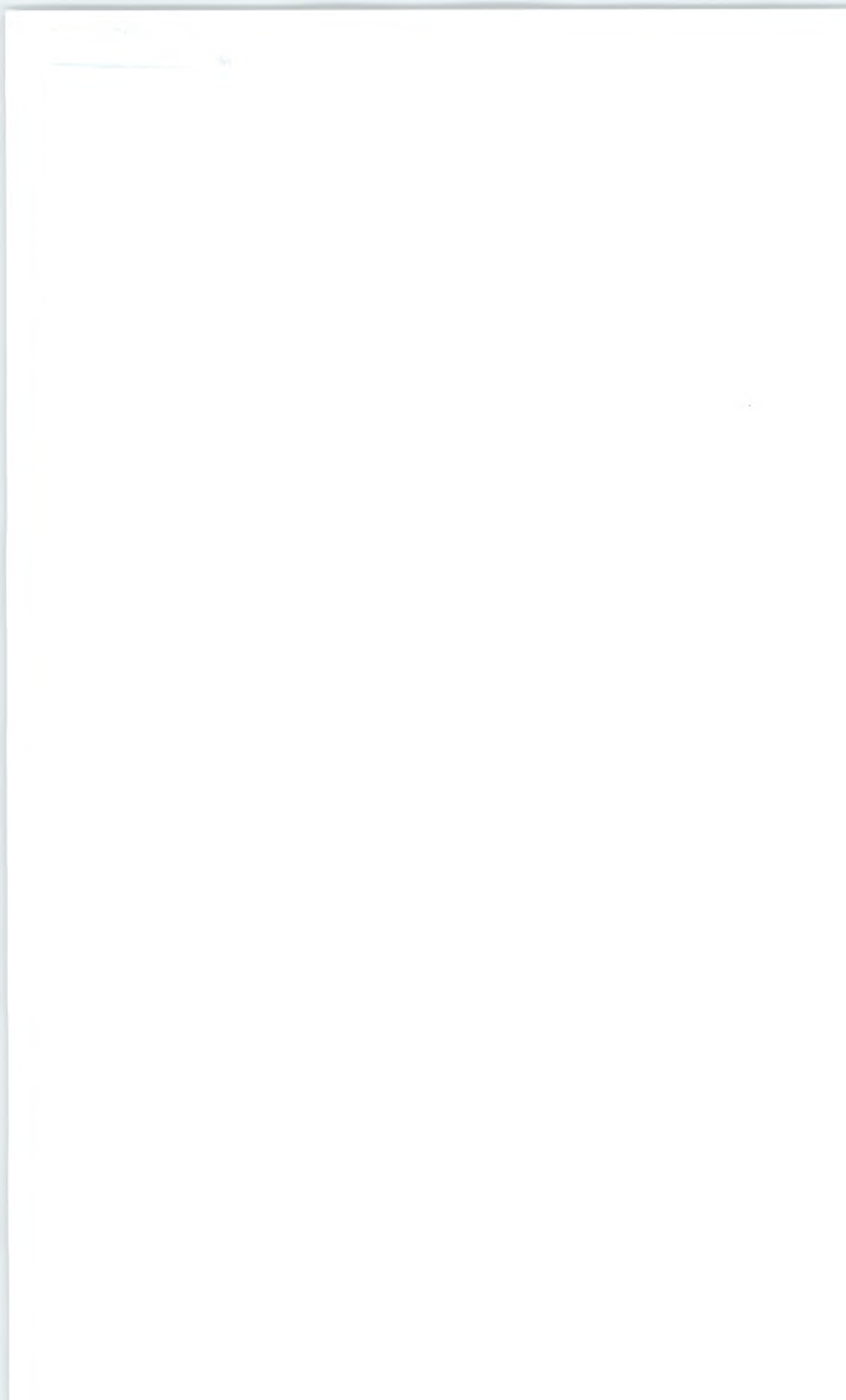
Expériences à des emplois supérieurs à temps partiel

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1988-03	2000-10	Comités d'appel (Loi sur la fonction publique)	Membre

Autres activités paraprofessionnelles

Début	Fin	Association / Organisme	Fonction
-------	-----	-------------------------	----------





Diminution de traitement.

Ce nouveau classement ne peut entraîner une diminution du traitement régulier auquel le fonctionnaire avait droit avant de se voir attribuer un tel classement.

1983, c. 55, a. 101; 1996, c. 35, a. 16.

Délégation de fonctions.

102. Le président du Conseil du trésor peut, par écrit et dans la mesure qu'il indique, déléguer à un sous-ministre ou à un dirigeant d'organisme l'exercice des fonctions qui lui sont attribuées par la présente loi, à l'exception de celles qui lui sont dévolues aux articles 30, 31, au paragraphe 6° de l'article 99 et aux articles 100 et 101.

Subdélégation.

L'acte de délégation peut autoriser le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme à subdéléguer les fonctions qu'il indique; le cas échéant, il doit identifier les titulaires d'un emploi ou les fonctionnaires à qui cette subdélégation peut être faite.

Vérification.

Le président du Conseil du trésor peut vérifier l'exercice de la délégation et de la subdélégation ou mandater une personne ou un organisme pour le faire et révoquer cette délégation en tout temps.

1983, c. 55, a. 102; 1996, c. 35, a. 13; 2000, c. 8, a. 141.

103-104. (Abrogés).

1996, c. 35, a. 14.

SECTION III

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

§ 1. — Organisation de la Commission

Commission de la fonction publique.

105. Est instituée une Commission de la fonction publique.

1983, c. 55, a. 105.

Composition.

106. La Commission se compose d'au moins trois et d'au plus cinq membres, dont un président qui en est le dirigeant.

Nomination.

Les membres sont nommés, sur proposition du Premier ministre, par résolution de l'Assemblée nationale approuvée par au moins les deux tiers de ses membres.

Rémunération et conditions de travail.

Le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de la Commission.

Exercice des fonctions.

Les membres de la Commission exercent leurs fonctions à plein temps.

1983, c. 55, a. 106; 1984, c. 47, a. 203.

Mandat.

107. La durée du mandat des membres de la Commission est d'au plus cinq ans.

Fonction continuée.

À l'expiration de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou remplacé.

1983, c. 55, a. 107.

Numéro	6597	No ass. sociale	226-670-184	(52 ans)
NOM	LAFOREST	Date de naissance	03 juillet 1951	
Prénom	Claire	Sexe	Féminin	
Résidence	1297, De Villers Sillery (Québec) G1T 2C1	Permanent FP	Oui	
Téléphone 1	(418) 887-1309	Classification FP	Cadre juridique	
Téléphone 2		SM-SMA à contrat	Non	
Télécopieur		SIGES Temps plein	Oui	
Cellulaire		Bassin de regroupement	Membres et secrétaires à temps plein au SIGES	
Télé-avertisseur				
Adresse Internet				

Bureau - Tél. SIGES

Comm. culturelle	Non
Minorité visible	Non
Autochtone	Non
Handicap	Non
Pays de naissance	Canada
Langue maternelle	Français
Langue(s) maîtrisée(s)	

Adresse bureau SIGES

Bureau SIGES	8, rue Cook 4e étage Québec	Téléphone 1	
		Téléphone 2	
		Cellulaire	
Région administrative	Capitale-Nationale	Télécopieur	
Adresse Internet		Télé-avertisseur	

Formation

Année	Institution	Titre du diplôme
1973	Université Laval	Licence en droit

Ordres professionnels

Adhésion	Nom	No membre
1975	Membre du Barreau du Québec	

Expériences à des emplois supérieurs à temps plein

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-07		Commission de la fonction publique	Membre

Autres expériences

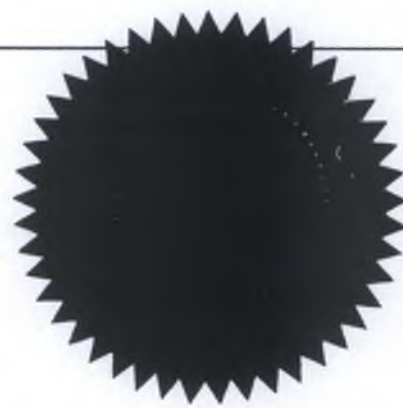
Début	Fin	Employeur	Titre	Classification FP
1996	1999	Ministère de la Justice	Directrice des affaires juridiques au ministère de la Santé et des Services sociaux	Cadre juridique
1993	1996	Ministère de la Justice	Directrice des affaires juridiques au ministère de la Sécurité publique	Cadre juridique
1985	1993	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques	Avocat(e) ou notaire
1982	1985	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques à l'inspecteur général des institutions financières	Avocat(e) ou notaire
1975	1982	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques au ministère des Affaires municipales	Avocat(e) ou notaire

Expériences à des emplois supérieurs à temps partiel

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-09	2000-10	Comités d'appel (Loi sur la fonction publique)	Membre unique

Autres activités paraprofessionnelles

Début	Fin	Association / Organisme	Fonction
-------	-----	-------------------------	----------



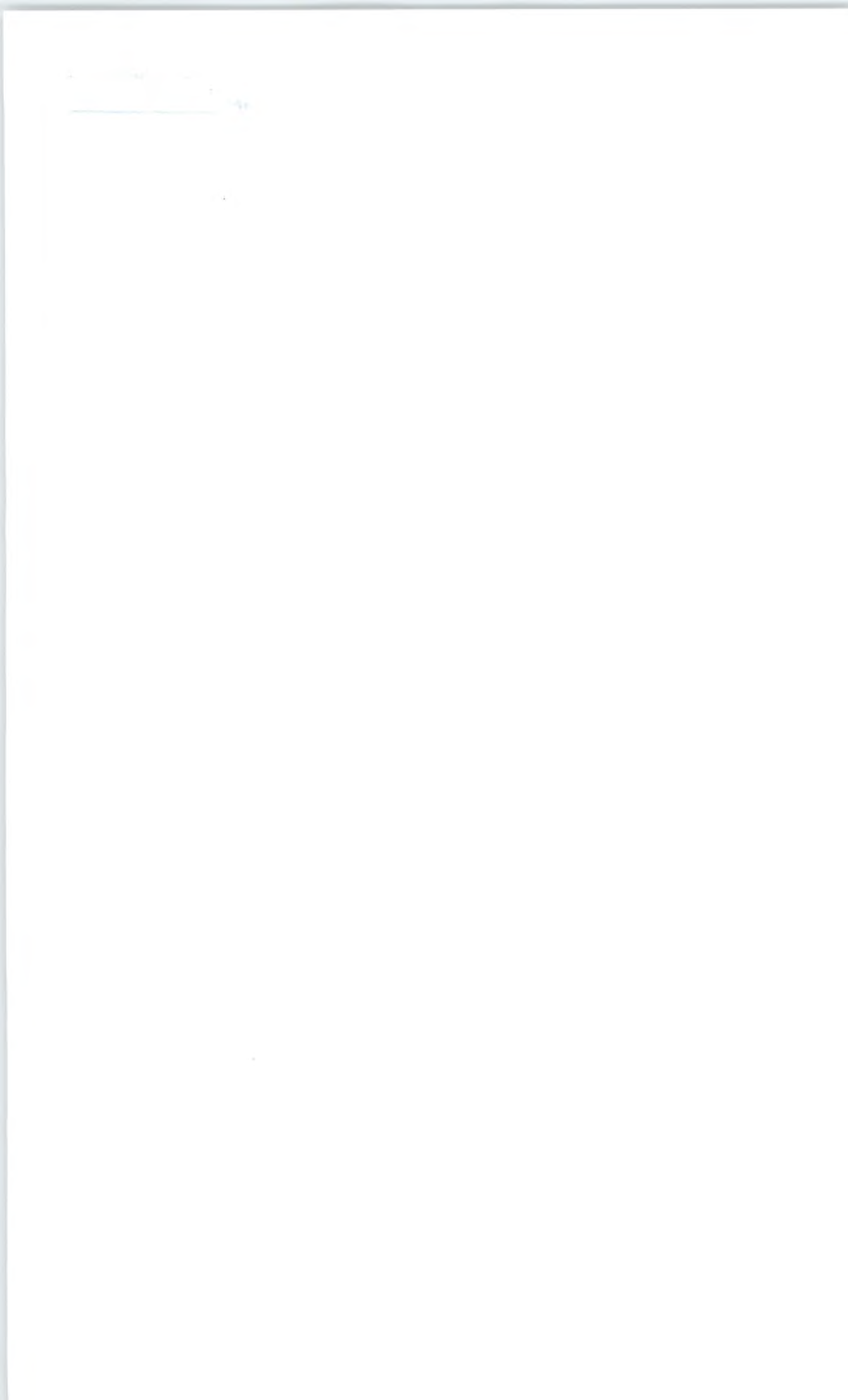
1000

1000

1000

Monsieur Jean Charest, premier ministre, propose :

QUE, conformément aux articles 106 et 107 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), M^e Claire Laforest soit nommée de nouveau membre de la Commission de la fonction publique, pour un mandat de cinq ans à compter du 5 juillet 2004.



Numéro	6597	No ass. sociale	226 670 164	(52 ans)
NOM	LAFOREST	Date de naissance	03 juillet 1951	
Prénom	Claire	Sexe	Féminin	
Résidence	1297, De Villars Sillery (Québec) G1T 2C1	Permanent FP	Oui	
Téléphone 1	(418) 687-1309	Classification FP	Cadre juridique	
Téléphone 2		SM-SMA à contrat	Non	
Télécopieur		SIGES Temps plein	Oui	
Cellulaire		Bassin de regroupement	Membres et secrétaires à temps plein au SIGES	
Télé-avertisseur				
Adresse Internet				

Bureau - Tél. SIGES

Comm. culturelle	Non
Minorité visible	Non
Autochtone	Non
Handicap	Non
Pays de naissance	Canada
Langue maternelle	Français
Langue(s) maîtrisée(s)	

Adresse bureau SIGES

Bureau SIGES	8, rue Cook 4e étage Québec	Téléphone 1	
		Téléphone 2	
		Cellulaire	
Région administrative	Capitale-Nationale	Télécopieur	
Adresse Internet		Télé-avertisseur	

Formation

Année	Institution	Titre du diplôme
1973	Université Laval	Licence en droit

Ordres professionnels

Adhésion	Nom	No membre
1975	Membre du Barreau du Québec	

Expériences à des emplois supérieurs à temps plein

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-07		Commission de la fonction publique	Membre

Autres expériences

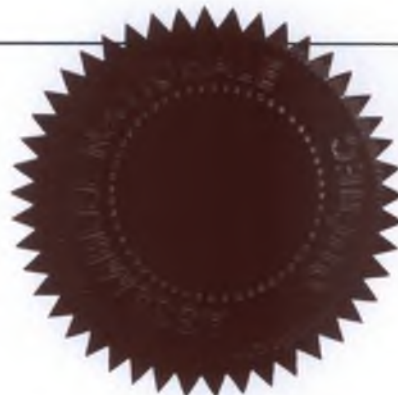
Début	Fin	Employeur	Titre	Classification FP
1996	1999	Ministère de la Justice	Directrice des affaires juridiques au ministère de la Santé et des Services sociaux	Cadre juridique
1993	1996	Ministère de la Justice	Directrice des affaires juridiques au ministère de la Sécurité publique	Cadre juridique
1985	1993	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques	Avocat(e) ou notaire
1982	1985	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques à l'inspecteur général des institutions financières	Avocat(e) ou notaire
1975	1982	Ministère de la Justice	Avocate à la Direction des affaires juridiques au ministère des Affaires municipales	Avocat(e) ou notaire

Expériences à des emplois supérieurs à temps partiel

Début	Fin	Ministère / Organisme	Titre
1999-09	2000-10	Comités d'appel (Loi sur la fonction publique)	Membre unique

Autres activités paraprofessionnelles

Début	Fin	Association / Organisme	Fonction
-------	-----	-------------------------	----------



Diminution de traitement.	Ce nouveau classement ne peut entraîner une diminution du traitement régulier auquel le fonctionnaire avait droit avant de se voir attribuer un tel classement. 1983, c. 55, a. 101; 1996, c. 35, a. 16.
Délégation de fonctions.	102. Le président du Conseil du trésor peut, par écrit et dans la mesure qu'il indique, déléguer à un sous-ministre ou à un dirigeant d'organisme l'exercice des fonctions qui lui sont attribuées par la présente loi, à l'exception de celles qui lui sont dévolues aux articles 30, 31, au paragraphe 6° de l'article 99 et aux articles 100 et 101.
Subdélégation.	L'acte de délégation peut autoriser le sous-ministre ou le dirigeant d'organisme à subdéléguer les fonctions qu'il indique; le cas échéant, il doit identifier les titulaires d'un emploi ou les fonctionnaires à qui cette subdélégation peut être faite.
Vérification.	Le président du Conseil du trésor peut vérifier l'exercice de la délégation et de la subdélégation ou mandater une personne ou un organisme pour le faire et révoquer cette délégation en tout temps. 1983, c. 55, a. 102; 1996, c. 35, a. 13; 2000, c. 8, a. 141.

103-104. (Abrogés).
1996, c. 35, a. 14.

SECTION III

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

§ 1. — Organisation de la Commission

Commission de la fonction publique.	105. Est instituée une Commission de la fonction publique. 1983, c. 55, a. 105.
Composition.	106. La Commission se compose d'au moins trois et d'au plus cinq membres, dont un président qui en est le dirigeant.
Nomination.	Les membres sont nommés, sur proposition du Premier ministre, par résolution de l'Assemblée nationale approuvée par au moins les deux tiers de ses membres.
Rémunération et conditions de travail.	Le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des membres de la Commission.
Exercice des fonctions.	Les membres de la Commission exercent leurs fonctions à plein temps. 1983, c. 55, a. 106; 1984, c. 47, a. 203.
Mandat.	107. La durée du mandat des membres de la Commission est d'au plus cinq ans.
Fonction continuée.	À l'expiration de son mandat, un membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé à nouveau ou remplacé. 1983, c. 55, a. 107.

